



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/INS/13/3

Section institutionnelle

INS

Date: 1^{er} octobre 2018

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour la 337^e session du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.331/INS/18/2; GB.328/INS/17/6; GB.325/INS/15/4; GB.323/INS/10; GB.322/INS/4/1; GB.322/INS/4/2 et GB.310/9/1.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
Suivi des décisions du Conseil d'administration.....	2
Section institutionnelle.....	2
Section de l'élaboration des politiques	21
Segment de l'emploi et de la protection sociale	21
Segment du dialogue social	26
Segment de la coopération pour le développement	28
Segment des entreprises multinationales	28
Section des questions juridiques et des normes internationales du travail.....	31
Segment des questions juridiques	31
Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme	33
Section du programme, du budget et de l'administration	34

Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait préparer un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sessions précédentes.
2. En mars 2015, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de limiter la période couverte pour une question donnée à deux ans au maximum, à moins que d'autres mesures soient requises, afin d'alléger le document qui n'avait cessé de s'étoffer depuis sa création en 2011 ².
3. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.
4. Pour éviter les répétitions, les questions dont le suivi fait l'objet d'un rapport soumis à la présente session sont simplement mentionnées, avec un lien vers le rapport complet.

Projet de décision

5. ***Le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer, pour sa 337^e session (octobre-novembre 2019), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2017.***

¹ Document [GB.310/9/1](#).

² Document [GB.323/INS/10](#), paragr. 17 b).

Suivi des décisions du Conseil d'administration

INS – Section institutionnelle

Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/2, paragraphe 32, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration a décidé: a) d'inscrire à l'ordre du jour de la 108^e session (2019) de la Conférence, en sus des questions inscrites d'office (les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, le programme et budget et d'autres questions, et des informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations): i) une question normative (seconde discussion) sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail; ii) une question liée à l'initiative sur l'avenir du travail en vue de l'adoption d'un important document final, éventuellement une déclaration, et de demander au Directeur général de préciser plus avant la nature et le format de cette question et de lui présenter une première ébauche concernant le document final en vue d'un plus ample examen par le Conseil d'administration en novembre 2018; iii) une question liée à l'organisation des débats et des manifestations en lien avec le centenaire, et de demander au Directeur général de préciser plus avant la nature et le format de cette question en vue d'un plus ample examen par le Conseil d'administration en novembre 2018; b) de demander au Bureau de prendre note des orientations fournies au sujet de l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence pour les sessions postérieures à 2019; c) d'inscrire provisoirement à l'ordre du jour de la 107^e session (2018) de la Conférence une question sur l'approbation des propositions d'amendement au code de la convention du travail maritime, 2006, sous réserve de la présentation d'éventuels amendements adoptés par la Commission tripartite spéciale en avril 2018.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des consultations ont eu lieu à la mi-septembre sur les paragraphes 32 a) ii) et iii). Pour le point b), voir le document GB.334/INS/2/1.	Octobre-novembre 2018	En cours

Examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/3 Le Conseil d'administration: a) a pris note des informations présentées dans le cadre de l'examen annuel au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour la période allant de janvier 2017 au 31 décembre 2017; b) a invité le Directeur général à continuer de tenir compte de ses orientations sur les principales questions et priorités, y compris en ce qui concerne l'intérêt que présente le perfectionnement des outils proposés pour faciliter la soumission des rapports en ligne et l'analyse des données; c) a demandé au Bureau d'adresser des questionnaires simplifiés aux mandants en ce qui concerne le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930; d) a réaffirmé son soutien à la mobilisation des ressources nécessaires pour continuer d'assister les Etats Membres dans les efforts qu'ils déploient afin de respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, grâce à la ratification universelle des conventions et à l'action de tous, et en particulier de combattre le fléau mondial que constituent le travail forcé et la traite des personnes.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Les invitations à soumettre un rapport annuel ont été envoyées en août 2018. ■ Les bases de référence sont désormais disponibles sur le site Web de l'OIT, et d'autres améliorations sont en cours. ■ Un questionnaire simplifié pour les rapports de suivi concernant le protocole de 2014 est en cours d'élaboration. ■ Le montant total des crédits approuvés en faveur des principes et droits fondamentaux au travail entre janvier et juin 2018 s'élève à 18 423 218 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) ■ L'OIT et les Pays-Bas concluront prochainement un partenariat sur le travail des enfants (25,5 millions de dollars E.-U.). ■ Des appels à propositions sont en cours avec le ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) pour un montant de 25,5 millions de dollars E.-U. en faveur de programmes sur les principes et droits fondamentaux au travail.		En cours

Initiative sur les normes: mise en œuvre du plan de travail relatif au renforcement du système de contrôle		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/5(Rev.) et GB.331/INS/5 Le Conseil d'administration: a) a approuvé les mesures et les coûts présentés dans la section 2.1.1 (système de gestion informatisée des documents et des informations pour les organes de contrôle) et au paragraphe 69 (élaboration d'un guide des pratiques établies dans l'ensemble du système de contrôle) du document GB.331/INS/5, et décidé qu'ils seront financés en premier lieu par les économies qui pourraient être réalisées au titre de la Partie I du budget ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour dépenses imprévues (Partie II). Si, par la suite, cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale 2018-19; b) a reporté l'examen de toutes les questions en suspens concernant les mesures d'application du plan de travail relatif au renforcement du système de contrôle à sa 332^e session (mars 2018).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'examen de cette question et la décision connexe sont renvoyés à la 334 ^e session du Conseil d'administration (document GB.334/INS/5).	Octobre-novembre 2018	En cours

Résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 et grandes lignes du prochain plan d'action		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/6 Le Conseil d'administration: a) a prié le Directeur général de finaliser et de mettre en œuvre le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 à la lumière des enseignements tirés des plans d'action antérieurs, du Plan d'action révisé à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en tenant compte de ses orientations; b) a chargé le Bureau de faire coïncider son processus de suivi avec le processus d'établissement des rapports concernant le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en continuant de faire rapport de façon séparée au Conseil d'administration sur les progrès et les difficultés constatés à mi-parcours pour atteindre les cibles, ainsi que sur les résultats de la mise en œuvre et les approches proposées pour les futurs plans d'action; c) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour favoriser l'égalité hommes-femmes, conformément au mandat de l'OIT, dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Organisation pour 2018-2021 et des deux programmes et budgets correspondants, et dans son action visant à faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En ce qui concerne le premier alinéa de la décision, le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 a été finalisé à la lumière des enseignements tirés dans le passé et des orientations formulées en juin 2018, sous forme de projet, par ONU-Femmes sur les indicateurs figurant dans les plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes.		Achevé
■ En ce qui concerne le deuxième alinéa de la décision, le prochain rapport au Conseil d'administration sur les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 sera soumis en mars 2020.	Mars 2020	
■ En ce qui concerne les mesures prévues au troisième alinéa de la décision, qui sont en cours d'application, le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 a été finalisé en concordance avec le plan stratégique couvrant la même période.		Partiellement mis en œuvre; en cours

Examen et révision éventuelle du format et du règlement des réunions		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/7 et GB.331/INS/7 Le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa 332 ^e session (mars 2018) la décision sur cette question à l'ordre du jour et a demandé au Directeur général d'organiser des consultations tripartites en vue de faciliter l'adoption d'une décision fondée sur un consensus à la prochaine session.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'examen de cette question et la décision connexe sont renvoyés à la 334 ^e session du Conseil d'administration (document GB.334/INS/7).	Octobre-novembre 2018	En cours

Suivi de la résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence à sa 102^e session (2013)**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.332/INS/8, paragraphe 16

Le Conseil d'administration, ayant examiné le rapport soumis par le Directeur général:

- a) a pris note des progrès notables qui ont été réalisés sur certaines des questions visées dans la décision prise à sa 331^e session (octobre-novembre 2017);
- b) a prié instamment le gouvernement d'engager le processus de réforme de la législation du travail en vue de promouvoir la liberté syndicale par un dialogue tripartite véritable et effectif et dans le respect des normes internationales du travail;
- c) a salué la négociation tripartite et l'approbation d'un programme par pays de promotion du travail décent dans lequel l'élimination du travail forcé est une composante essentielle, et a encouragé les Etats Membres à appuyer sa mise en œuvre;
- d) a salué la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, du Protocole d'entente complémentaire et de l'accord relatif au mémorandum d'accord et au Plan d'action pour l'élimination du travail forcé correspondant;
- e) a décidé qu'il ne sera plus nécessaire de faire rapport à chaque session du Conseil d'administration sur les cas de travail forcé, comme il l'avait demandé dans sa décision de novembre 2017.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises**Prochain rapport
au Conseil
d'administration****Etat d'avancement**

- Le groupe de travail de haut niveau s'est réuni le 23 mai 2018 pour faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'élimination du travail forcé.
- Les discussions sur la réforme de la législation du travail se poursuivent dans le cadre du Forum national de dialogue tripartite et au Parlement.
- Le programme par pays de promotion du travail décent doit encore recevoir l'approbation finale du gouvernement avant d'être mis en œuvre.

335^e session,
mars 2019

En cours

Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention n° 87 déposée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT – Information sur les progrès accomplis**Décision adoptée/résultat de la discussion:** GB.333/INS/4(Rev.)

Au vu des informations communiquées par le gouvernement et les syndicats du Guatemala et du peu de temps qui s'est écoulé depuis la 332^e session du Conseil d'administration (mars 2018), et prenant note, d'une part, des progrès notables accomplis, notamment dans la mise en place de la Commission nationale tripartite des relations professionnelles et de la liberté syndicale et, d'autre part, des points de la feuille de route qui continuent d'appeler des mesures urgentes, le Conseil d'administration, sur recommandation des membres de son bureau:

- a) reconnaît les progrès accomplis et prie instamment le gouvernement et les partenaires sociaux du pays, avec l'appui de l'OIE et de la CSI et l'assistance technique du Bureau et de son représentant au Guatemala, de poursuivre les discussions en cours afin qu'une proposition de loi pleinement conforme au point 5 de la feuille de route puisse être soumise au Congrès de la République pour approbation;
- b) prie instamment le gouvernement et les partenaires sociaux du pays de continuer à consacrer, avec l'assistance technique du Bureau et de son représentant au Guatemala, tous les efforts et toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre complète des autres aspects de l'accord national visant à résoudre les points de la plainte et de la feuille de route encore en suspens;
- c) demande au Bureau d'élaborer un programme complet d'assistance technique pour soutenir la Commission nationale tripartite des relations professionnelles et de la liberté syndicale et aider à la résolution des points qui sont encore en suspens;
- d) se félicite de l'accord sur une mission tripartite chargée d'observer les progrès réalisés et de formuler des recommandations en vue de garantir que les engagements contenus dans la feuille de route, en particulier les amendements au Code du travail, seront pris en considération conformément à l'accord national tripartite conclu en novembre 2017;
- e) encourage la communauté internationale à allouer les ressources nécessaires au programme d'assistance technique susmentionné;
- f) veut croire que les progrès qui doivent être accomplis concernant tous les aspects susmentionnés permettront de clore à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) la procédure qu'il a engagée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/INS/9).	Octobre-novembre 2018	En cours

Plainte relative au non-respect par la République bolivarienne du Venezuela de la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, déposée par plusieurs délégués à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/10(Add.) et GB.333/INS/7/1 Profondément préoccupé par l'absence de tout progrès concernant ses décisions précédentes, notamment eu égard à l'établissement d'un mécanisme de dialogue social et à l'élaboration d'un plan d'action qu'il avait instamment prié le gouvernement, pour la dernière fois, d'institutionnaliser avant la fin de 2017, et regrettant que la mission de haut niveau qu'il avait recommandé d'envoyer à sa précédente session n'ait pu avoir lieu en raison des objections soulevées par le gouvernement à l'égard du programme de travail de ladite mission, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du bureau, d'instituer une commission d'enquête, sous réserve que soient approuvées les incidences financières exposées dans le document GB.332/INS/10(Add.). Incidences financières Ayant décidé de former une commission d'enquête concernant la République bolivarienne du Venezuela, le Conseil d'administration a décidé en outre: a) que des honoraires d'un montant de 350 dollars E.-U. par jour seront versés à chaque membre de la commission d'enquête; b) que le coût de la commission, estimé à 756 701 dollars E.-U., sera financé en premier lieu par les économies qui pourraient être réalisées au titre de la Partie I du budget pour 2018-19 ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour les dépenses imprévues (Partie II). Si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a nommé les membres de la commission d'enquête à sa 333 ^e session (juin 2018). La commission d'enquête a tenu sa première réunion les 9 et 10 août 2018.	Après que la commission aura adopté son rapport, de manière à en prendre acte.	En cours

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail: Composition du Conseil d'administration: état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.332/INS/12](#), paragraphe 7

Le Conseil d'administration :

- a) a décidé que cette question sera inscrite d'office à l'ordre du jour de ses sessions de mars et novembre jusqu'à ce que l'amendement entre en vigueur;
- b) a demandé au Directeur général de poursuivre les efforts visant à promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986, y compris par des contacts directs et des visites auprès des Etats Membres, en particulier avec ceux ayant l'importance industrielle la plus considérable;
- c) a demandé au Bureau d'organiser des campagnes de promotion en marge des réunions régionales;
- d) a demandé au Directeur général de lui présenter à ses sessions futures un rapport sur les résultats obtenus ainsi que sur les observations reçues des Membres concernés quant aux raisons qui empêchent ou retardent cette ratification.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/INS/13/2).	Octobre-novembre 2018	En cours

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail: Examen complet du Règlement de la Conférence: rapport de situation sur les consultations intersessions

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.332/INS/12](#), paragraphe 19

Le Conseil d'administration a pris note du rapport de situation sur les consultations intersessions concernant l'examen complet du Règlement de la Conférence et a fourni des orientations sur les prochaines étapes.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/WP/GBC/2).	Octobre-novembre 2018	En cours

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail: Examen du rôle et du fonctionnement des réunions régionales: version consolidée du Règlement des réunions régionales et de sa Note introductive		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/12, paragraphe 36 Le Conseil d'administration a décidé : a) d'adopter la version consolidée du Règlement des réunions régionales, telle que modifiée pendant les débats du groupe de travail; b) de présenter la version consolidée du Règlement des réunions régionales, qui figure dans l'annexe du document GB.332/INS/12, à la Conférence internationale du Travail à sa 107^e session (juin 2018) pour confirmation; c) de prier le Bureau de préparer, en vue de sa 334^e session, une version révisée de la Note introductive, en tenant compte des débats du groupe de travail.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En ce qui concerne le deuxième alinéa de la décision, le nouveau Règlement des réunions régionales a été approuvé par la Conférence internationale du Travail à sa 107 ^e session (2018).		Achevé
■ En ce qui concerne le troisième alinéa de la décision, un rapport traitant séparément de la Note introductive révisée du Règlement sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/WP/GBC/3).	Octobre-novembre 2018	En cours

Rapport de la Réunion d'experts visant à promouvoir le travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation (Genève, 21-23 novembre 2017)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/INS/14/1 Le Conseil d'administration a décidé: a) de prendre note du résultat de la réunion d'experts, d'approuver les conclusions et d'autoriser le Directeur général à publier les conclusions de la réunion; b) de demander au Directeur général d'intégrer dans la mise en œuvre du programme et budget pour les périodes à venir les mesures de suivi recommandées.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Les conclusions de la réunion ont été publiées en anglais, en français et en espagnol à l'adresse: http://www.ilo.org/empent/Eventsandmeetings/WCMS_582730/lang--en/index.htm et sont accessibles à tous. ■ Le Bureau élabore actuellement un tableau des activités entreprises à l'échelle du Bureau pour donner suite aux mesures recommandées à l'issue de la réunion d'experts; la mise en œuvre de certaines activités dépendra des ressources disponibles. Une fois le tableau terminé, des consultations avec les partenaires sociaux seront organisées pour discuter des futurs plans de mise en œuvre.		En cours

**Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015):
Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action**

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.331/INS/6](#)

Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général:

- a) de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action établi pour donner suite aux conclusions de 2015 concernant les PME et la création d'emplois décents et productifs, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;
- b) d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour que la mise en œuvre du plan d'action puisse se poursuivre avec succès.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Toutes les questions résultant de la discussion de 2015 sur les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs ont été examinées par le Conseil d'administration à sa 331^e session (octobre-novembre 2017). Les travaux de recherche sur l'impact du dialogue social et de la négociation collective sur les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises, qui ont nécessité une dernière consultation interne, devraient être finalisés en septembre 2018. ■ La mise en œuvre du programme «Un environnement favorable aux entreprises durables» exige davantage de ressources si l'on veut atteindre les objectifs ambitieux fixés pour la période biennale 2018-19.		En cours

Point sur le plan d'action (2018-2022) visant à donner effet aux conclusions de la discussion générale sur une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 106^e session (2017)

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.331/INS/4/1\(Rev.\)](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action quinquennal donnant effet aux conclusions concernant une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre, et de prendre en considération ledit plan pour préparer les futures propositions de programme et de budget et pour élaborer des initiatives en vue de mobiliser des ressources;
- b) a décidé d'organiser au dernier trimestre de 2018 une réunion tripartite d'experts visant à discuter et convenir d'une définition des commissions de recrutement et frais connexes, réunion dont les conclusions lui seront présentées à sa 335^e session (mars 2019).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
En ce qui concerne l'alinéa a) de la décision, on citera les mesures suivantes: ■ Réalisation d'une étude comparative mondiale sur les commissions de recrutement et frais connexes qui doit s'achever en novembre 2018; élaboration d'un projet de directives avec la Banque mondiale sur les méthodes d'évaluation des dépenses de recrutement à l'appui de l'indicateur 10.7.1 des objectifs de développement durable (ODD); mise en œuvre dans 10 pays de l'Initiative de l'OIT pour un recrutement équitable; première formation mondiale sur le recrutement équitable (septembre 2017, avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin)) dont les modules de formation sont sur le point d'être finalisés; élaboration de modules de formation à l'intention des journalistes sur le recrutement équitable et le travail forcé en collaboration avec le Centre de Turin; lancement dans quatre pays de la plate-forme de conseils aux travailleurs migrants. ■ De nouvelles estimations mondiales et régionales de l'OIT concernant les travailleurs migrants seront publiées en décembre 2018; élaboration de nouvelles orientations méthodologiques pour la collecte de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre, en vue de leur adoption à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). ■ Cartographie en cours des connaissances existantes concernant la portée, l'utilisation et les effets des programmes de migration circulaire et temporaire, y compris la réalisation d'une enquête auprès des universitaires et des mandants. ■ La première édition d'une formation mondiale annuelle sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants et à leur famille (19-23 mars 2018) a permis de tester les modules d'un guide pratique qui sera prêt d'ici à décembre 2018 et accessible sous forme d'outil de formation en ligne; recueil continu des dispositions légales régissant la protection sociale des travailleurs migrants et les accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale existants, dans le but de mettre en ligne une base de données OIT-Association internationale de la sécurité sociale (AISS);. ■ Elaboration d'un programme intitulé <i>ILO Programme on Migration and Skills: Towards a Global Skills Partnership</i> et discussion en cours avec d'éventuels partenaires de mise en œuvre; recensement continu des cas de bonnes pratiques en matière de migrations et de compétences; mise à jour du guide du BIT intitulé <i>How to facilitate the recognition of skills of migrant workers: Guide for employment services providers</i> et de la note connexe à l'intention du facilitateur sur la base des expériences pilotes. ■ Normes internationales du travail: élaboration de matériels de sensibilisation (deux vidéos et brochures d'information) sur le contenu, les exigences et la pertinence des conventions n°s 97 et 143, en vue d'une publication au second semestre de 2018. ■ Partenariats: dans la résolution concernant une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre telle qu'adoptée en 2017, la Conférence internationale du Travail a considéré comme prioritaire le rôle que l'OIT peut jouer à l'appui de l'Agenda du travail décent, y compris les principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et des partenariats avec le Groupe mondial sur la migration (GMM), en particulier l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Des partenariats ont également été noués au niveau régional dans le cadre desquels l'OIT associe son action à celle des commissions régionales de l'ONU, de l'OIM, d'ONU-Femmes, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), souvent au sein de groupes techniques sur les migrations, pour mettre en œuvre des programmes et projets régionaux et nationaux, qui sont tous fondés sur les normes internationales du travail. L'OIT a été invitée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales à contribuer avec un groupe restreint à la conception et à la préparation de la conférence (15-16 octobre 2018), qui établira le nouveau réseau des Nations Unies sur les migrations. En ce qui concerne l'alinéa b) de la décision: ■ La réunion tripartite d'experts est prévue du 14 au 16 novembre 2018; le document de référence et les travaux sur un projet de définition sont en cours. Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 335^e session (document GB.331/INS/4/1(Rev.)).	335^e session Mars 2019	En cours

Suivi de la résolution concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.331/INS/4/2 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action relatif à la mise en œuvre de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, et de prendre en considération ledit plan d'action lorsqu'il élaborera les futures propositions de programme et de budget et qu'il mettra en place des initiatives en vue de mobiliser des ressources; b) de communiquer la résolution concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'aux institutions partenaires du système multilatéral.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Résolution concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience communiquée aux Etats Membres selon les modalités habituelles avec la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017 (recommandation n° 205).		Achevé
Activités de sensibilisation et de mobilisation ■ Diffusion et promotion des principes consacrés par la recommandation n° 205 auprès des mandants de l'OIT et des fonctionnaires du Bureau, des spécialistes du développement, des institutions partenaires et des donateurs dans le cadre de formations dispensées en collaboration avec le Centre de Turin, aux Fidji et en Sierra Leone, d'un cours en ligne ouvert à tous (MOOC), de manifestations et de réunions organisées par l'OIT et d'une collaboration avec des partenaires extérieurs. ■ Promotion de la recommandation n° 205 lors de la 107^e session de la CIT dans le cadre du Sommet sur le monde du travail, en organisant une session sur Facebook Live et en diffusant du matériel de communication. ■ La recommandation n° 205 et le programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience» ont été présentés aux mandants de l'OIT en République Centrafricaine, en Colombie, aux Comores, en Haïti, au Japon, en Libye, au Myanmar, en Sierra Leone, en Somalie et à Sri Lanka, ainsi qu'aux représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs (OIE et CSI). ■ La recommandation n° 205 a été présentée aux organisations de travailleurs lors d'ateliers sous-régionaux organisés par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) au Burkina Faso et en Ethiopie; lors d'ateliers régionaux au Costa Rica, au Kirghizistan, aux Philippines, au Togo et en Tunisie; et lors d'une académie mondiale organisée au Centre de Turin. ■ Pages Web de l'OIT consacrées à la recommandation n° 205. Conseils stratégiques, coopération technique et développement des capacités ■ Directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence adoptées lors de la réunion d'experts pour permettre de réagir efficacement aux situations d'urgence et aux catastrophes. ■ Elaboration et adoption d'un cadre stratégique national pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ciblant à la fois les communautés d'accueil et les réfugiés qui reçoivent une aide au Liban. ■ Prise en compte de la recommandation n° 205 dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, de renforcement de la résilience et de prévention des conflits en Haïti et aux Philippines.		Achevé
		Achevé

■ Mise en place de sept programmes visant à créer des emplois au service de la paix et de la résilience en République centrafricaine, aux Comores, en Gambie, au Myanmar, en Sierra Leone, en Somalie et à Sri Lanka. ■ Lancement de projets conjoints visant à consolider la paix par l'autonomisation économique des femmes à Sri Lanka et à lutter contre le travail des enfants parmi les enfants victimes de la crise en Syrie et au Yémen. ■ Elaboration de projets visant à renforcer les moyens de subsistance et la résilience des communautés vulnérables, y compris les personnes déplacées, grâce à des possibilités d'emploi durable et résilient au Yémen. ■ Lancement de projets visant à promouvoir l'emploi et le travail décent dans des situations de fragilité grâce à la coopération fragile-fragile en République centrafricaine, au Congo, en République démocratique du Congo, dans la Communauté d'Afrique de l'Est, au Mali, dans les îles du Pacifique et en Sierra Leone. ■ Propositions et projets de coopération pour le développement visant à faciliter l'accès des communautés d'accueil, des réfugiés et autres personnes déplacées de force aux marchés du travail inclusifs au Bangladesh; en Ethiopie, en Jordanie, au Kenya, au Liban et en Ouganda, avec le concours du HCR, de l'UNICEF, de la Société financière internationale (SFI), du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)/Banque allemande de développement (KfW) et de la Banque mondiale; et au Costa Rica, au Honduras et au Mexique en collaboration avec le HCR. ■ Elaboration d'un programme de coopération pour le développement dans le but de venir en aide aux réfugiés syriens afin qu'ils puissent accéder au marché du travail local en Turquie. ■ Lancement d'un projet de coopération pour le développement en collaboration avec le Bureau d'appui pour la consolidation de la paix qui associe règlement des conflits et développement des entreprises au Liban. ■ Elaboration d'une feuille de route stratégique pour la collaboration de l'OIT avec la Libye et d'un cadre stratégique pour la collaboration OIT/ONU au Yémen.		
■ Mise au point, intégration et enseignement de modules consacrés à la recommandation n° 205 dans le cadre de la formation annuelle et des académies organisées par le Centre de Turin.		
Développement et diffusion des connaissances		
■ Elaboration et mise en œuvre de la panoplie d'outils du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), y compris une plate-forme ressource sur les entreprises durables et résilientes en Mongolie, et réalisation de travaux de recherche afin d'accompagner les organisations d'employeurs et les entreprises et de les aider à mieux résister aux conflits et aux catastrophes au Myanmar, au Népal, aux Philippines et à Sri Lanka. ■ Révision du manuel de formation d'ACTRAV sur le rôle des organisations de travailleurs dans la prévention et le règlement des conflits et élaboration d'une note de synthèse et d'un guide des travailleurs concernant la recommandation n° 205.		
■ Elaboration de plans thématiques «Youth in fragile situations» (Jeunes se trouvant en situation de fragilité), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le HCR, et «Green Jobs for Youth» (Emplois verts pour les jeunes), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes.		Achevé
■ Révision des modules «Youth», «Children», «Disability» et «Reintegration» dans le cadre des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en association avec le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (le groupe de travail interinstitutions sur le DDR).		
■ Mise au point d'indicateurs d'apprentissage en matière de consolidation de la paix dans le cadre d'un programme pilote mené pour appuyer le suivi et l'évaluation des programmes visant à créer des emplois au service de la paix et de la résilience.		

■ Travaux de recherche de l'OIT sur les liens entre les conflits, la violence qui y est associée et le monde du travail. Coopération internationale et partenariats ■ Renforcement de la collaboration avec le PNUD, le HCR, le groupe de travail interinstitutions sur le DDR, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Banque africaine de développement, le Centre d'études sur les conflits, le développement et la paix (CCDP) de l'Institut de hautes études internationales et du développement, le Comité international de la Croix-Rouge et le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies dans les domaines de la prévention et des interventions dans les situations de fragilité et de conflit. ■ Renforcement de la collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), le réseau pour l'évaluation des besoins après une catastrophe, l'<i>Asian Disaster Prevention Centre</i> et la Convention sur la diversité biologique dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et du renforcement de la résilience. ■ Renforcement des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la SFI, l'OIM, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale à travers l'élaboration de propositions de projets et la mise en œuvre d'opérations au niveau national. ■ Renforcement de la coopération interinstitutions grâce à la participation au Grand compromis, au groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les situations de crise et les situations humanitaires, au pacte mondial sur les réfugiés et au pacte mondial de coordination contre le terrorisme.		
■ La recommandation n° 205 et le programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience» ont été présentés à l'Agence française de développement et au groupe de hauts responsables des Nations Unies chargé d'étudier la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.		Achevé
■ Elargissement des partenariats avec l'UE, le Japon, le BMZ/KfW, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse pour le financement de projets afin de promouvoir la paix et la résilience.		

Suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.331/INS/18/1 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ces initiatives; b) de lui soumettre un rapport de situation à sa 334^e session (octobre-novembre 2018).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/INS/13/1).	Novembre 2018	En cours

Plainte relative au non-respect par le Qatar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, déposée par des délégués à la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.331/INS/13(Rev.) A sa 331 ^e session (octobre-novembre 2017), le Conseil d'administration, rappelant les décisions adoptées à sa 329 ^e session (mars 2017), et accueillant favorablement: i) les mesures que le gouvernement a prises pour appliquer effectivement la loi n° 21 de 2015 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des travailleurs migrants et donner suite à l'évaluation issue de la visite de haut niveau; ii) la communication officielle de la loi n° 15 du 22 août 2017 relative aux travailleurs domestiques et de la loi du 16 août 2017 portant constitution de commissions de règlement des conflits du travail; et iii) les informations données au sujet du programme de coopération technique convenu entre le gouvernement du Qatar et le BIT (2018-2020): a) a appuyé le programme de coopération technique convenu entre le gouvernement du Qatar et le BIT et ses modalités de mise en œuvre; b) a décidé de clore la procédure de plainte ouverte au titre de l'article 26.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/INS/8).	Octobre-novembre 2018	En cours

Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises: Suivi de la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/6 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration; b) de lui présenter un rapport sur l'initiative sur les entreprises à sa 335 ^e session (mars 2019).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'initiative sur les entreprises vise à exploiter pleinement le potentiel de la collaboration de l'OIT avec les entreprises et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Organisation, y compris la promotion des entreprises durables. ■ En 2014, il a été convenu que cette initiative reposerait sur trois composantes stratégiques principales: politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation.	335 ^e session, mars 2019	En cours

■ Le Conseil d'administration a fait le point sur l'initiative à sa 329^e session (mars 2017) et a demandé au Directeur général de «continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration». Par conséquent, le Département des entreprises, conjointement avec les autres départements concernés et conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration, met en œuvre l'initiative sur les entreprises dans le cadre de la stratégie plus large de collaboration du Bureau avec le secteur privé. ■ Le Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT compte désormais parmi ses membres 26 multinationales, 8 entités autres que des entreprises et 24 réseaux nationaux d'entreprises et de personnes handicapées. ■ Le Réseau mondial d'entreprises pour les socles de protection sociale comprend maintenant plus de 50 membres. ■ Le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite a été très récemment mis en place, à la mi-juin 2018, à Singapour. ■ L'OIT collabore également avec le secteur privé dans le cadre de divers programmes en cours, notamment le programme Better Work dans le secteur de l'habillement, le Fonds Vision Zéro pour la prévention en matière de sécurité et de santé au travail, le programme «Gérez mieux votre entreprise (GERME)» axé sur le développement des entreprises, le programme «Des entreprises durables, compétitives et responsables (SCORE)» en matière de productivité, dont le programme SCORE3 lancé en 2018, le Programme de finance solidaire axé sur l'accès au financement et les activités de promotion des coopératives menées par l'unité ILO-COOP. ■ L'OIT coordonne également l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, qui associe le secteur privé et d'autres acteurs pour promouvoir l'emploi des jeunes. ■ L'OIT coopère actuellement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans six pays d'Asie, et ce projet financé par l'UE sera étendu à neuf pays d'Amérique latine. ■ Dans le domaine de la finance sociale, l'OIT s'unit à des institutions financières pour expérimenter de nouvelles approches permettant au secteur financier de contribuer à l'Agenda du travail décent. ■ En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement en général, le Bureau met en œuvre le programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adopté par le Conseil d'administration à sa 328^e session (octobre-novembre 2016), auquel participent tous les départements du BIT relevant du Portefeuille des politiques (DDG/P). ■ En ce qui concerne le développement des connaissances et le renforcement des activités de sensibilisation, les activités de l'OIT en faveur des entreprises figurent maintenant dans deux outils de communication destinés à un public plus large: le bulletin mondial publié tous les trois ou quatre mois et le bulletin <i>Enterprise in Action</i> dont le thème annuel est régional. ■ Un rapport de situation complet sera soumis au Conseil d'administration à sa 335^e session (mars 2019).		
--	--	--

Rapport de situation sur la ratification et l'application du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/9](#)

Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à:

- a) promouvoir la ratification du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930;
- b) mobiliser des ressources extrabudgétaires aux fins de la promotion et de l'application du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et de la recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014;
- c) fournir un appui aux Etats Membres en ce qui concerne l'application du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et de la recommandation n° 203.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Vingt-cinq ratifications enregistrées à ce jour et fourniture d'une assistance/contribution technique sur demande. ■ La mise en œuvre du projet BRIDGE financé par l'USDOL (<i>From Protocol to Practice: A Bridge to Global Action on Forced Labour</i>) pour favoriser la ratification et la mise en œuvre du protocole sur le travail forcé se poursuit. Des activités de promotion ont également été menées dans le cadre de l'Alliance 8.7. ■ Mise en œuvre de la campagne «50 pour la liberté» à l'occasion de réunions régionales tripartites et dans certains pays. Le site Web http://50forfreedom.org/fr/?noredirect=fr_FR a enregistré plus de 32 000 abonnements et servi à diffuser les bonnes pratiques, les récits des survivants et à pousser à l'action. Collaboration avec le <i>Consumer Goods Forum</i> dans le but de présenter la campagne «50 pour la liberté» au Sommet annuel de 2018 à Singapour et d'encourager les entreprises à soutenir la ratification et l'application du protocole sur le travail forcé. Promotion de la ratification du protocole sur le travail forcé à la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants dans le cadre de manifestations artistiques et autres organisées en marge de la conférence. ■ Guide établi conjointement par l'OIT et l'Union interparlementaire (UIP) à l'intention des parlementaires en voie de finalisation et renforcement de la coopération avec les parlementaires (par exemple, collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth pour promouvoir des mesures législatives contre le travail forcé).		En cours

L'OIT et le système des Nations Unies pour le développement		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/7 Le Conseil d'administration: a) a pris note de la résolution relative à l'examen quadriennal complet (document A/RES/71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies) et prié le Directeur général de prendre les mesures qui s'imposent en vue de la mettre en œuvre dans le cadre du mandat de l'OIT; et b) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations visant à poursuivre le renforcement du soutien que l'OIT apporte aux mandants tripartites en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et de multipartenariats.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau a tenu le Conseil d'administration informé du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui fait suite à la résolution relative à l'examen quadriennal complet, en lui soumettant des documents de travail à ses 332^e (GB.332/HL/1) et 334^e sessions (GB.334/INS/4), et prépare actuellement la mise en œuvre de la réforme, sur avis du Conseil d'administration. ■ Le Bureau continue de participer activement aux groupes de résultats et aux équipes spéciales sur les ODD créés pour donner suite aux dispositions de la résolution relative à l'examen quadriennal complet et à la résolution ultérieure par laquelle l'Assemblée générale		En cours

des Nations Unies (A/72/L.52) a fait sienne les propositions du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. ■ Le Bureau a participé à la collecte d'informations menée à l'échelle du système à la demande du Secrétaire général de l'ONU en vue du repositionnement et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution relative à l'examen quadriennal complet. ■ Le Bureau a suivi les indications des mandants tripartites qui visent à donner une orientation plus stratégique à la mise en œuvre du Programme 2030, et poursuit l'application de la stratégie de déploiement du plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030, présentée dans le document GB.329/INS/7. ■ Le Bureau met l'accent sur le renforcement des capacités des mandants en matière de statistiques et d'indicateurs et, plus généralement, en ce qui concerne les processus de mise en œuvre des ODD, en organisant régulièrement des séminaires de renforcement des capacités en coopération avec le Centre de Turin. Un outil complet, à savoir la plate-forme de ressources «Le travail décent au service du développement durable» a été mis en place en mai 2018 et des documents d'information complémentaires, intitulés «série de notes sur les ODD» sont disponibles sur le site Web de l'OIT.		
---	--	--

Le travail décent au service du développement durable		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/HL/2 et GB.328/INS/7 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général: a) de mettre à profit les sessions de mars 2017, 2018 et 2019 du Conseil d'administration pour engager une discussion tripartite sur la contribution de l'OIT à l'examen annuel effectué par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies, en fonction du thème et des objectifs de développement durable retenus pour chaque examen annuel; b) à cet égard, d'organiser un débat de haut niveau pendant la session de mars 2017 du Conseil d'administration sur les questions relatives au travail décent en rapport avec le thème du forum de haut niveau de 2017 à savoir: «éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation»; c) de rendre compte au Conseil d'administration à sa session de mars 2017 du résultat des discussions au sein des Nations Unies relatives au nouvel examen quadriennal complet et à d'autres activités de mise en œuvre du Programme 2030; d) de continuer à faire en sorte que les questions relatives au travail décent dans le Programme 2030 soient intégrées aux Propositions de programme et de budget 2018-19, en renforçant notamment la capacité de l'OIT à soutenir ses mandants et en contribuant à l'élaboration du cadre d'indicateurs pour le développement durable mis en place à l'échelle des Nations Unies.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau a mis à profit les sessions de mars 2017 et 2018 du Conseil d'administration pour engager une discussion tripartite sur la contribution de l'OIT à l'examen annuel effectué par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en organisant un débat de haut niveau lors des 329^e (GB.329/HL/1) et 332^e (GB.322/HL/2) sessions. ■ Le Bureau a rendu compte au Conseil d'administration, à sa session de mars 2017, du résultat des discussions au sein des Nations Unies relatives à l'examen quadriennal complet et aux faits nouveaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030 (GB.329/INS/7).		En cours

■ Le Bureau a continué à faire en sorte que les questions relatives au travail décent dans le Programme 2030 soient intégrées aux Propositions de programme et de budget 2018-19 en les reliant aux cibles des ODD et aux activités spécifiques rattachées au résultat facilitateur A. ■ Le Bureau met l'accent sur le renforcement des capacités des mandants en matière de statistiques et d'indicateurs et, plus généralement, en ce qui concerne les processus de mise en œuvre des ODD, en organisant régulièrement des séminaires de renforcement des capacités en coopération avec le Centre de Turin. Un outil complet, à savoir la plate-forme de ressources «Le travail décent au service du développement durable» a été mis en place en mai 2018, et des documents d'information complémentaires, intitulés «série de notes sur les ODD» sont disponibles sur le site Web de l'OIT. ■ Le Bureau a tenu compte des orientations données par le Conseil d'administration pour préparer la contribution de l'OIT au Forum politique de haut niveau; le document peut être consulté sur la plate-forme de connaissances du Forum de haut niveau HLPF Knowledge Platform.		
--	--	--

381 ^e rapport du Comité de la liberté syndicale: Examen des méthodes de travail du comité et identification des domaines de réflexion		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/17(Add.) Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport figurant dans le document GB.329/INS/17(Add.); b) a pris note de l'impact positif de l'établissement du sous-comité en espérant qu'il poursuivra ses travaux; c) a pris note des résultats des discussions sur les méthodes de travail du comité; d) a demandé à être tenu informé régulièrement par le comité des travaux du sous-comité et de la discussion sur les méthodes de travail du comité, y compris de tout point pour décision.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ La Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale a été publiée en juillet 2018, et la base de données électronique de la compilation interactive est disponible depuis avril 2018.		Achevé
■ Le comité a publié son premier rapport annuel après sa réunion de mars 2018 qui a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2018.	Mars 2019	En cours
■ Le sous-comité a poursuivi ses travaux avec le nouveau comité en juin 2017.	Mars 2019	En cours
■ Les nouveaux membres du comité poursuivent leurs discussions sur les méthodes de travail.	Mars 2019	En cours

Résultat de la Réunion d'experts sur le recrutement équitable (Genève, 5-7 septembre 2016)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/17/4 Le Conseil d'administration: a) a autorisé le Directeur général à publier et à diffuser les Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable adoptés le 7 septembre 2016 par la Réunion tripartite d'experts sur le recrutement équitable, et à s'en inspirer aux fins du suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants organisée à New York le 19 septembre 2016; b) a prié le Directeur général de tenir compte des Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable lors de l'élaboration des propositions relatives aux travaux futurs du Bureau dans ce domaine.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<i>Point a)</i> ■ Le Bureau a appuyé l'élaboration d'outils de sensibilisation et de matériels de diffusion afin de promouvoir la mise en œuvre des directives opérationnelles aux niveaux national et international et de faire progresser le dialogue sur cette question. Le Bureau a traduit ces supports en plusieurs langues, réalisé des vidéos, produit des illustrations et les a diffusés à l'occasion de plusieurs consultations nationales tripartites et de grandes manifestations régionales et mondiales. ■ Le Bureau a œuvré pour que le recrutement équitable figure à l'ordre du jour du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le texte définitif du pacte mondial sur la migration comprend l'objectif 6, qui vise à faciliter un recrutement équitable et éthique et à garantir les conditions nécessaires au travail décent. Cet objectif reprend bon nombre des dispositions des directives opérationnelles et invite les Etats Membres à interdire aux recruteurs et aux employeurs de facturer ou de faire supporter les commissions de recrutement ou frais connexes aux travailleurs migrants (paragr. 22 c)). ■ Les directives de l'OIT sont utilisées et diffusées par des organisations internationales et des processus régionaux, par exemple dans le cadre des normes du Système d'intégrité du recrutement international de l'OIM et de l'Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite des êtres humains. <i>Point b)</i> ■ L'application des directives opérationnelle a été prise en compte dans la planification des produits globaux du résultat 9 pour la période biennale 2018-19. Ces directives contribuent également à la conception et à la mise en œuvre de projets de coopération technique aux niveaux régional et national.		Achevé

Résultat de la Réunion technique tripartite sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force (Genève, 5-7 juillet 2016)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/17/3(Rev.) Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport final de la Réunion technique tripartite sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force et autorisé le Directeur général à publier et diffuser le résultat de la réunion, notamment les principes directeurs non contraignants sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force, et à tirer parti des principes directeurs dans le suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue à New York le 19 septembre 2016; b) a demandé au Directeur général de tenir compte des principes directeurs non contraignants sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force lors de l'élaboration de propositions relatives aux activités futures du Bureau dans ce domaine, en prenant en considération tous les points de vue et les positions exprimés pendant la réunion technique tripartite et la 328^e session du Conseil d'administration, avec une attention particulière pour les préoccupations des Etats accueillant un grand nombre de réfugiés.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Point a) - Le Directeur général du BIT a pris la parole lors du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, en décembre 2017, et a mis en avant le travail de l'OIT en ce qui concerne l'accès des réfugiés au marché du travail ainsi que la collaboration avec le HCR dans le cadre du memorandum de 2016 et du plan d'action conjoint. - Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a participé en tant qu'intervenant au Sommet sur le monde du travail organisé par la CIT en 2018 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience. - Les principes directeurs et la recommandation n° 205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience figurent dans le texte définitif du Pacte mondial sur les réfugiés, juillet 2018, dans la sous-section III – 2.2 intitulée «Emplois et moyens d'existence», ainsi qu'une référence à la promotion de l'«emploi décent» pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Point b) - Les mesures prises concernent notamment: la création d'un groupe de travail sur les réfugiés dans le cadre du Portefeuille des politiques (DDG/P), qui comprend les services techniques, ACTRAV, ACT/EMP et le Portefeuille des programmes extérieurs et des partenariats (DDG/FOP) afin que les interventions actuelles et futures du BIT face à la crise des réfugiés soient fondées sur une approche globale; la contribution à l'élaboration de projets actuels et futurs de l'OIT dans le cadre de la réponse à la crise des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie et, plus récemment, dans la corne de l'Afrique et en Amérique centrale; et le renforcement de la collaboration OIT-HCR grâce au plan d'action conjoint dans divers domaines techniques, dont le renforcement des capacités du HCR, sur la base des enseignements tirés ainsi que la diffusion et le développement des connaissances acquises.		Achevé

POL – Section de l'élaboration des politiques

POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale

Mécanismes d'examen volontaire par les pairs des politiques nationales de l'emploi		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/POL/1(Rev.) Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir des consultations intersessions tripartites sur la rédaction de propositions plus détaillées concernant le document GB.332/POL/1(Rev.), de sorte qu'il puisse examiner la question pour décision à sa 334 ^e session en octobre-novembre 2018.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/POL/1).	Octobre-novembre 2018	En cours

Résultat 5: Le travail décent dans l'économie rurale		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/1 Le Conseil d'administration a fourni au Directeur général des orientations sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 5 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur le travail décent dans l'économie rurale.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
- Le Bureau continue d'apporter un appui technique aux Etats Membres pour intégrer les principes et les objectifs du travail décent dans leurs politiques et cadres nationaux de développement des zones rurales (Lesotho, Pakistan) et pour mener des travaux de recherche opérationnelle sur les questions d'emploi et de travail dans l'économie rurale en vue d'alimenter les processus d'élaboration des politiques. Le Bureau aide par ailleurs à la mise en œuvre de mesures conformes aux politiques et aux plans d'action adoptés au cours de la dernière période biennale (Colombie, République démocratique populaire lao, Madagascar, Suriname, Zambie). - Des interventions nationales, centrées sur un produit de base et consacrées à la promotion du travail décent dans le secteur des plantations sont mises en œuvre au Malawi (thé), à Sri Lanka (thé) et en Indonésie (huile de palme) dans le but premier d'améliorer les conditions de travail et le respect des principes et droits fondamentaux au travail ainsi que d'autres normes du travail pertinentes pour le secteur du commerce agroalimentaire. D'autres initiatives prises à l'échelle des pays pour répondre aux défis que rencontrent les économies rurales en matière de travail décent font l'objet d'un appui technique.		En cours

■ Des notes de synthèse et des documents d'orientation sont préparés pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes. Au nombre de ces documents figurent un guide méthodologique sur l'élaboration de politiques et cadres nationaux de développement des zones rurales dont le travail décent fait partie intégrante, ainsi qu'une nouvelle édition des notes d'orientation des politiques qui inclura des notes sur les jeunes en milieu rural, la pêche et l'aquaculture et la transition juste vers la durabilité environnementale. En Amérique latine, un laboratoire rural dédié aux initiatives sectorielles visant à promouvoir le travail décent dans l'économie rurale est en cours d'élaboration. ■ Les partenariats noués avec des organisations internationales actives dans le domaine du développement rural font l'objet d'un renforcement. Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, l'OIT et la FAO ont conjointement élaboré un plan d'action thématique sur la promotion du travail décent en faveur des jeunes dans les zones rurales, et des propositions d'interventions au niveau des pays sont actuellement formulées. En outre, un atelier de partage des connaissances OIT-FIDA (Fonds international de développement agricole) est prévu en septembre 2018. ■ Le Bureau redouble d'efforts pour développer les capacités des mandants, renforcer le dialogue social et permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de mieux se faire entendre. Une Académie du développement rural s'est tenue à Turin en novembre-décembre 2017. Des modules facultatifs sur les statistiques, le tourisme rural, les peuples autochtones et tribaux et la coopération Sud-Sud ont été proposés dans le cadre de cette académie. Au nombre des participants figuraient des fonctionnaires et des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs des Etats Membres où le BIT a fourni un appui technique. De nouvelles éditions de cette académie se tiendront en 2019 (au Caire et à Turin). Un ensemble d'activités de renforcement des capacités sont prévues au cours de la période biennale, notamment un atelier sous-régional de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) sur le travail décent en faveur des jeunes dans les zones rurales, un atelier sur le renforcement de l'autonomie économique des femmes dans les zones rurales dans la région de l'Afrique, un atelier axé sur le changement climatique et l'économie bleue dans les îles du Pacifique et un atelier sur le tourisme rural en Afrique orientale. Le renforcement des capacités des mandants et la promotion du dialogue social sont un élément central des travaux relatifs à l'élaboration des politiques.		
---	--	--

Résultat 6: La formalisation de l'économie informelle		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/2 Le Conseil d'administration a fourni au Directeur général des orientations sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 6 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur la formalisation de l'économie informelle.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a tenu compte des recommandations du Conseil d'administration concernant les mesures prises aux niveaux national, régional et mondial. Ci-après certaines des principales mesures prises récemment pour donner suite à ces recommandations: ■ Publication de la troisième édition de Women and Men in the informal economy: A statistical picture. La publication présente, pour la première fois, des estimations comparables de l'étendue de l'économie informelle et un profil statistique de l'informalité dans toute sa diversité aux niveaux mondial et régional. Elle met en lumière les travailleurs qui sont le plus menacés par l'informalité et par l'informalisation mais aussi certaines formes spécifiques d'informalité. La publication indique que, environ 2 milliards de travailleurs, soit 61,2 pour cent de la population active occupée à l'échelle mondiale, sont engagés dans l'emploi informel.		En cours

■ Organisation de la troisième édition de l'Académie sur la formalisation de l'économie informelle (Turin, novembre 2018). L'académie ambitionne de renforcer la capacité des mandants à formuler, mettre en œuvre et/ou évaluer les politiques de formalisation au moyen d'une analyse diagnostique efficace, d'une meilleure compréhension des concepts et des approches de mesure de l'informalité, ainsi que des moteurs de celle-ci et des effets qu'elle produit sur le monde du travail. Les sessions plénières proposées dans le cadre de l'Académie seront complétées par des sessions électives dédiées aux diagnostics de l'informalité, aux politiques de formalisation, à la formalisation des entreprises, à la manière d'étendre la protection sociale aux travailleurs et aux entreprises de l'économie informelle, au respect des obligations, au développement des compétences et aux approches sectorielles de la formalisation. ■ Elaboration d'un recueil consacré au renforcement de la représentation inclusive et du dialogue social. Ce recueil rassemblera des exemples concrets provenant du monde entier, qui illustrent la manière dont différents types d'organisations de travailleurs et d'employeurs parmi les plus représentatives ont noué des liens avec des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle, notamment en leur permettant de rejoindre leurs rangs et de bénéficier de leurs services. En plus de garantir la prise en compte des voix et des intérêts de ces travailleurs et de ces unités économiques au moment de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs à l'économie informelle, le développement de ces liens améliorera également leur représentation dans le monde du travail. ■ Organisation de forums de partage des connaissances avec les mandants sur ce qui fonctionne dans divers contextes donnés. Un forum Sud-Sud de partage des connaissances a été organisé aux Philippines en juillet 2018. Ce forum a rassemblé des responsables politiques du Brésil, du Chili, de l'Inde, des Philippines et de l'Uruguay afin de leur permettre d'échanger des connaissances, des expériences et des pratiques concernant les approches intégrées de la formalisation des entreprises. La deuxième édition du Forum mondial de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle a été organisée au Centre international de formation de Turin en septembre 2017 et a vu la participation de représentants des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs issus de 18 Etats Membres d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Ce forum mondial a été suivi d'un forum régional qui s'est tenu en Mauritanie en juillet 2018 et qui a réuni des participants venus d'Algérie, du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Cameroun, du Maroc, de Mauritanie, du Rwanda, du Sénégal et de Tunisie.		
---	--	--

Comment faire face aux effets du changement climatique sur le travail

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/POL/3](#)

Le Conseil d'administration a pris note des informations fournies par le Bureau et demandé au Directeur général:

- a) de favoriser, dans le cadre de l'initiative verte, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des conséquences des changements climatiques pour le monde du travail, en particulier pour ceux qui sont les plus touchés et les plus vulnérables, ainsi que la poursuite des débats à ce sujet;
- b) de poursuivre l'application, dans les pays pilotes, des Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, en s'attachant à fournir une assistance aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour l'élaboration, par le dialogue social, de politiques visant à donner effet à leurs engagements en matière de changement climatique;
- c) de promouvoir la ratification des conventions internationales du travail appropriées et l'application des conventions, recommandations et résolutions les plus pertinentes dans le cadre d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (telles qu'énumérées dans l'annexe des Principes directeurs de l'OIT), et de veiller à ce que les questions environnementales soient prises en considération lors de l'élaboration ou de la révision des normes;
- d) de soutenir le plein emploi productif et le travail décent par le biais des priorités pour le développement définies au niveau national;
- e) de promouvoir la collaboration entre l'OIT et les institutions internationales compétentes en matière de lutte contre les changements climatiques, afin d'œuvrer en faveur du travail décent et d'une transition juste pour tous.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Dans le cadre de la promotion d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension des conséquences des changements climatiques pour le monde du travail, le BIT a intitulé l'édition 2018 de son rapport <i>Emploi et questions sociales dans le monde, 2018 «Une économie verte et créatrice d'emplois»</i>. Ce rapport apporte des preuves inédites des effets sur le travail décent d'une transition vers des économies à faible émission de carbone, à faible intensité de ressources et circulaires, et il met en évidence la possibilité de gains nets en matière d'emploi. ■ Le rapport a analysé les normes internationales du travail les plus pertinentes à l'égard de la durabilité environnementale. Il ressort de cette analyse que la protection de l'environnement assurée par ces normes était d'abord orientée vers la protection des travailleurs, mais que, progressivement, dans certains contextes, elle est devenue un objectif en soi. Réciproquement, les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) peuvent contribuer à élargir la portée des normes du travail, en particulier ceux qui comportent des dispositions relatives au travail, par exemple la Convention internationale de Hong-kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (2009). ■ Le BIT étend actuellement l'application des <i>Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous</i> à de nouveaux pays pilotes dont l'Argentine, l'Espagne, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie, après une expérimentation au Ghana, aux Philippines et en Uruguay. ■ L'OIT établit de nouveaux partenariats stratégiques avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Institut mondial de croissance verte (GGGI) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).		En cours

Dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux: tendances récentes et pertinence pour l'OIT
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/POL/3 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de: a) continuer de recueillir et d'analyser des informations sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux et de fournir une assistance technique aux mandants qui sollicitent un appui pour l'application de ces dispositions; b) développer des partenariats avec les organisations internationales compétentes et d'autres instances en vue d'offrir aux mandants des services consultatifs intégrés sur les mesures à prendre en matière de promotion du travail décent dans le cadre de la libéralisation des échanges et des investissements au titre de la mise en œuvre du Programme 2030; c) présenter périodiquement des rapports au Conseil d'administration sur l'action menée pour mettre le commerce, l'investissement et le travail décent au service du développement durable.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'OIT a continué de recueillir des données et de mettre à jour son analyse des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, notamment au moyen des activités suivantes de partage des connaissances: ■ organisation de séminaires de formation sur le commerce et ses incidences sur l'emploi et les normes du travail pour les mandats tripartites au Guatemala et aux Philippines; ■ élaboration de matériels de formation en collaboration avec le Centre de Turin; ■ tenue à Bangkok et à Bruxelles d'ateliers de formation tripartites à l'intention des mandants de l'OIT (et des spécialistes des questions commerciales); ■ communication aux mandants des principales conclusions des travaux de recherche à l'occasion d'un dialogue politique tripartite à Bruxelles; ■ traduction en espagnol du Handbook on assessment of labour provisions in trade and investment arrangements; ■ traduction de matériels de formation en néerlandais, français et espagnol; ■ participation à différents forums internationaux associant d'autres organisations internationales et des universités; ■ analyse de l'impact de l'élaboration et de la mise en œuvre de dispositions relatives au travail (en particulier en ce qui concerne la participation des parties prenantes et notamment des partenaires sociaux) grâce à la création d'une typologie de ces dispositions. L'OIT a continué de fournir une assistance technique aux mandants demandant son appui, sous la forme suivante: ■ étroite collaboration avec la Direction générale du commerce de l'Union européenne en ce qui concerne le Système généralisé de préférences, dans le cadre de deux projets de coopération pour le développement menés dans neuf pays afin d'accroître la participation au système de contrôle de l'OIT et le respect des conventions fondamentales de l'Organisation; ■ fourniture de conseils sur les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail afin de renforcer les capacités nationales, d'accompagner une réforme du droit du travail et de faire en sorte que les connaissances, la compréhension et les attentes soient cohérentes lorsqu'il est fait référence aux normes, principes et droits en question dans les instruments commerciaux; ■ participation à un séminaire de formation sur le commerce international et le développement durable organisé à l'intention des journalistes africains des pays francophones par la Fondation Friedrich Ebert, qui s'est tenu au BIT, à Genève.		En cours

POL – Segment du dialogue social

Préparation de la IV ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/POL/3 Le Conseil d'administration: a) a remercié le gouvernement et les partenaires sociaux de l'Argentine d'avoir accueilli la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants et d'en avoir assuré le succès; b) a approuvé la Déclaration de Buenos Aires et a demandé au Bureau d'appuyer sa mise en œuvre conformément au plan d'action de l'OIT pour la période 2017-2023 qui vise à donner effet aux conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2017; c) a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et demandé au Bureau de continuer à apporter une assistance technique en vue de la réalisation de ces objectifs; d) a demandé au Bureau d'établir une vue d'ensemble des engagements annoncés à Buenos Aires, regroupés par thème et/ou sujet; e) a prié le Bureau d'organiser avant la cinquième Conférence mondiale, en coopération avec l'Alliance 8.7, un examen à mi-parcours des progrès accomplis sur la voie de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, ainsi que de la réalisation de l'ODD 8.7 pour ce qui a trait à ces questions; f) a encouragé l'Assemblée générale des Nations Unies à déclarer l'année 2021 «Année internationale de l'élimination du travail des enfants».		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Large diffusion de la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes (par exemple au moyen de séances d'information organisées à l'intention des Etats Membres par l'Argentine et l'Australie (qui occupent respectivement la vice-présidence et la présidence de l'Alliance 8.7) à New York et à Vienne. Point b).		Achevé
■ Renforcement de la coopération pour le développement grâce au déploiement du programme phare de l'OIT, IPEC+, et de l'Alliance 8.7 dans les pays pilotes afin d'appuyer les efforts accomplis aux niveaux national et régional pour mettre en œuvre la Déclaration de Buenos Aires. Point c).		En cours
■ Examen et regroupement par thème et/ou sujet des engagements annoncés à la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants en vue de leur publication sur la plate-forme des engagements des partenaires de l'Alliance 8.7. Point d).		En cours
■ Processus de consultation, dans le cadre de l'Alliance 8.7, en vue d'organiser en 2019 – entre la IV^e et la V^e Conférence mondiale – un examen à mi-parcours des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de la cible 8.7 des ODD. Point e).		En cours
■ Consultations avec les partenaires concernés en avril et juillet 2018 à New York pour déclarer l'année 2021 «Année internationale de l'élimination du travail des enfants». Point f).		En cours

Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2017 et propositions concernant les activités sectorielles en 2018-19

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.332/POL/2](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a pris note des rapports des réunions mentionnées dans la partie I du présent document;
- b) a autorisé le Directeur général à communiquer aux gouvernements le rapport final de la Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants, en leur demandant de transmettre ce rapport aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs, aux organisations internationales de travailleurs et aux autres organisations internationales concernées;
- c) a prié le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations concernant l'action à venir de l'OIT formulées par la Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants;
- d) a autorisé le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert;
- e) a approuvé les propositions figurant dans le tableau en annexe concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Plusieurs questions ayant trait à la Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants, qui s'est tenue en septembre 2017, sont actuellement prises en compte pour la période biennale 2018-19. Ainsi, des consultations ont déjà eu lieu entre le Bureau, la FAO et l'OMI aux fins de l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des instruments de la FAO, de l'OIT et de l'OMI dans le domaine de la pêche. ■ En outre, une campagne de ratification de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, est actuellement mise en œuvre. L'élaboration de conseils à l'intention des Etats ayant conclu des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux au sujet des pêcheurs migrants a été intégrée au plan de travail, ceci afin de garantir que ces accords se fondent sur le dialogue social et sont conformes aux normes pertinentes de l'OIT et aux principes et droits fondamentaux au travail. Des directives pour la collecte de données et la compilation de statistiques mondiales concernant les pêcheurs migrants sont en cours d'élaboration. Des orientations concernant les mécanismes de souplesse auxquels les Etats Membres peuvent recourir pour appliquer la convention n° 188 ont été publiées sous la forme d'un document de travail. ■ D'autres questions sont susceptibles d'être soulevées par les mandats de l'OIT dans le contexte des prochaines réunions des organes consultatifs sectoriels pour la période biennale 2020-21.		En cours

POL – Segment de la coopération pour le développement

Une stratégie intégrée de l'OIT visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/POL/5 Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport figurant dans le document GB.329/POL/6; b) a décidé de reporter l'examen de la question à sa 331^e session (novembre 2017); c) a prié le Directeur général de fournir un complément d'information à ladite session, en prenant pleinement en compte les questions soulevées au sein du Conseil d'administration, eu égard au mandat et aux obligations constitutionnelles de l'OIT.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
A sa 332 ^e session (mars 2018), le Conseil d'administration n'a pas été en mesure d'examiner cette question. Par conséquent, son examen a dû être reporté à la 334 ^e session (octobre-novembre 2018) (document GB.334/POL/5).	Octobre-novembre 2018	En cours

POL – Segment des entreprises multinationales

Bilan du mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales reposant sur des activités promotionnelles et sur un système de collecte d'informations
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/POL/6 Le Conseil d'administration: a) a pris note des informations contenues dans le document GB.332/POL/6; b) a demandé au Bureau de tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau a tenu compte des orientations fournies au sujet des activités de promotion et de renforcement des capacités: nouveaux outils, Service d'assistance du BIT aux entreprises, nouveau portail Web consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales (https://www.ilo.org/empent/areas/mne-declaration/lang--fr/index.htm), versions linguistiques supplémentaires de la Déclaration sur les entreprises multinationales et informations sur les outils opérationnels tels qu'adoptés dans le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales (2017). ■ L'envoi d'un questionnaire mis à jour aux mandants tripartites dans les Amériques (après la tenue de consultations tripartites) a marqué le début d'un nouveau cycle de suivi régional. Les informations ainsi recueillies serviront à alimenter le rapport régional sur la promotion et l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales dans les Amériques qui sera examiné dans le cadre d'une séance spéciale à la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama). ■ Le Bureau continue de répondre aux demandes de renforcement des capacités et d'assistance technique au niveau national ainsi qu'aux demandes de partage d'expériences entre les Etats Membres de l'OIT, notamment en déployant des projets de coopération pour le développement et en répondant aux demandes d'informations concernant la désignation, de manière tripartite, des points focaux nationaux, ou en ayant recours à des outils et à des processus similaires visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales au niveau national (comme le prévoit l'indicateur 4.3 relevant du résultat 4 du programme et budget 2018-19). ■ En réponse à la demande formulée par le groupe de l'Afrique au sujet du renforcement des capacités et de l'assistance technique concernant la Déclaration sur les entreprises multinationales, le Bureau intensifie actuellement sa collaboration avec la SADC aux fins d'organiser un atelier tripartite au deuxième semestre de 2018, et il identifie les possibilités d'amélioration de l'appui apporté dans les Etats Membres de l'OIT de la région au cours de la période biennale 2018-19 en vue de la quatorzième Réunion régionale africaine. ■ Dans le cadre de son engagement avec d'autres organisations internationales, en particulier le HCDH (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), l'OCDE (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et documents d'orientation de l'OCDE sur le principe de diligence raisonnable), le Pacte mondial des Nations Unies, la CNUCED, l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), entre autres, le Bureau identifie les opportunités de mettre en évidence les orientations fournies par la Déclaration sur les entreprises multinationales en mettant l'accent sur le mandat et l'expertise uniques de l'OIT et en soulignant l'importance du dialogue social dans l'application du principe de diligence raisonnable. ■ Le Bureau mène des activités de sensibilisation au sujet de la procédure de dialogue entre l'entreprise et le syndicat au cours des activités de promotion et de renforcement des capacités; la promotion de la procédure est également assurée par l'intermédiaire du Service d'assistance du BIT aux entreprises. ■ Le Bureau a élaboré un document de séance intitulé «Statistics on the contribution of multinational enterprises to inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all» pour examen à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2018.		En cours

Recommandations du Groupe de travail tripartite ad hoc chargé d'examiner le texte de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, son annexe et les addenda, ainsi que la procédure d'interprétation

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/POL/7](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du rapport du groupe de travail tripartite ad hoc figurant dans l'appendice du document GB.329/POL/7, et a approuvé le texte révisé de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) et de son introduction, tel qu'il est joint audit rapport;
- b) a prié le Directeur général de communiquer le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction:
 - i) aux gouvernements, en les priant de le communiquer à leur tour aux organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de sa transmission ultérieure aux entreprises multinationales et aux représentants des travailleurs concernés;
 - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
 - iii) aux autres organisations internationales concernées;
- c) a demandé au Directeur général:
 - i) de mettre en place une stratégie de communication destinée à donner de la visibilité au texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales, prévoyant notamment sa publication dans les langues des précédentes éditions;
 - ii) d'appuyer la désignation et le fonctionnement de points focaux nationaux afin de promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales et l'application de ses principes, chaque fois que cela est utile et justifié dans le contexte national;
 - iii) de mettre en place le service du Bureau visant à faciliter le dialogue entre entreprises et syndicats, conformément au point 2 de l'annexe II;
 - iv) d'organiser ou d'appuyer, à compter de novembre 2017, une ou plusieurs manifestations tripartites à l'occasion du 40^e anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales;
- d) a prié le Directeur général de veiller, dans la limite des ressources disponibles, à dégager les ressources nécessaires à l'application des mesures visées à l'alinéa c) ci-dessus ou à faciliter la mobilisation de ressources à cet effet.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau a communiqué le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction aux gouvernements, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et aux autres organisations internationales concernées. ■ Le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales a été traduit en 15 langues, et l'ensemble de ces versions linguistiques ont été publiées sur le nouveau portail Web consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales mis en ligne début 2018, dans le cadre de la stratégie de communication destinée à donner de la visibilité au texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales. ■ Le Bureau apporte actuellement son aide aux Etats Membres qui ont demandé un appui pour la désignation et le fonctionnement de points focaux nationaux afin de promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales et l'application de ses principes. L'assistance fournie par le Bureau pour mettre en place ces plates-formes de dialogue a été intégrée au programme et budget 2018-19, résultat 4 «Promouvoir les entreprises durables», indicateur 4.3.	Le rapport a été élaboré conformément au document du Conseil d'administration GB.332/POL/6. Examiné à la 332^e session du Conseil d'administration	Partiellement mis en œuvre. Le futur rapport sera élaboré dans le cadre du suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

■ La procédure de dialogue entre l'entreprise et le syndicat a été diffusée sur le site Web du Service d'assistance du BIT aux entreprises et a été présentée par le Bureau dans le cadre de nombreux forums. Les mesures permettant de faciliter davantage encore le dialogue entre entreprises et syndicats dépendront de l'expérience tirée de l'utilisation de ce service du Bureau, dont l'objectif est de faciliter le dialogue entre une entreprise et un syndicat qui conviennent de leur propre initiative de tirer profit des services du Bureau international du Travail pour se rencontrer et dialoguer librement. ■ Le Bureau a organisé une manifestation tripartite pour commémorer le quarantième anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales pendant la 331^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2017). Il n'a organisé/soutenu aucune autre manifestation. ■ Des ressources supplémentaires ont été mobilisées dans le cadre de projets de coopération pour le développement financés par l'UE, la France et le Japon.		
--	--	--

LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS – Segment des questions juridiques

Suivi de la discussion sur la protection des employeurs et travailleurs qui sont délégués à la Conférence internationale du Travail et des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration vis-à-vis des autorités de l'Etat dont ils sont ressortissants ou représentants		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/LILS/1, paragraphe 11, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration: a) vu le peu de temps disponible pour mener une analyse détaillée du document GB.332/LILS/1, a reporté l'examen de la question à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) afin de présenter un projet de résolution à la session suivante de la Conférence internationale du Travail; b) a demandé au Bureau de distribuer de nouveau aux Etats Membres le document GB.332/LILS/1 d'ici à la fin de la 332^e session et de planifier un processus de consultation, y compris des consultations tripartites informelles, afin de trouver une solution viable.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des consultations tripartites ont eu lieu en juillet 2018, et de nouvelles consultations seront organisées en septembre 2018. Un document traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/LILS/1).	Octobre-novembre 2018	Partiellement mis en œuvre – En cours

Composition de la Conférence internationale du Travail: proportion de femmes et d'hommes dans les délégations		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/LILS/2, paragraphe 23, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration: a) a prié tous les groupes d'aspirer à atteindre la parité entre hommes et femmes parmi leurs délégués, conseillers techniques et observateurs accrédités auprès de la Conférence internationale du Travail et des réunions régionales; b) a prié le Directeur général, après chaque Conférence internationale du Travail et chaque réunion régionale, de continuer à porter cette question à l'attention des Membres et des groupes qui n'ont pas atteint l'objectif de 30 pour cent de femmes au moins – l'objectif ultime étant la parité entre hommes et femmes – et de faire rapport périodiquement au Conseil d'administration sur les obstacles rencontrés ainsi que sur les mesures que les mandants tripartites auront prises en vue de parvenir à cette parité; c) a demandé que le rapport du Directeur général dresse la liste des délégations qui atteignent l'objectif poursuivi de longue date d'au moins 30 pour cent de femmes; d) a demandé au Bureau de continuer d'accueillir des ateliers pour tous les groupes, y compris les partenaires sociaux et ceux en dehors de Genève, qui pourraient avoir besoin d'aide pour atteindre la parité entre hommes et femmes dans les délégations.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau continue de recueillir des informations sur les raisons pouvant expliquer la faible proportion de femmes dans les délégations nationales tripartites ainsi que sur toute mesure prise en vue d'accroître cette proportion, après chaque Conférence internationale du Travail et chaque réunion régionale. La dernière communication à cet égard a été envoyée à 74 Etats Membres en juillet 2018, leur enjoignant de répondre d'ici à septembre 2018. Cette question a par ailleurs été incluse dans le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-19.	Novembre 2021 (ou après l'achèvement d'un cycle complet de réunions régionales)	En cours

Délégations incomplètes à la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.331/LILS/1, paragraphe 15 Le Conseil d'administration: a) a prié instamment les Etats Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales; b) a prié le Directeur général de continuer à suivre la situation des Etats Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales, en tenant compte des orientations données par le Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau poursuit ses activités de sensibilisation auprès des Etats Membres et recueille des informations, après chaque Conférence internationale du Travail et chaque réunion régionale, sur les raisons des manquements de certains Etats Membres à leurs obligations d'accréditer une délégation tripartite.	Novembre 2021 (ou après l'achèvement d'un cycle complet de réunions régionales)	En cours

LILS – Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme

Initiative sur les normes: rapport de la troisième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.331/LILS/2

Le Conseil d'administration a pris note du rapport du bureau du Groupe de travail tripartite du MEN figurant dans le document GB.331/LILS/2(Rev.). Il en a approuvé les recommandations et:

- a) s'est félicité des mesures prises par le Groupe de travail tripartite du MEN pour garantir la pérennité de son action, eu égard à son impact sur les mesures institutionnelles plus larges engagées au sein de l'OIT, et a dit espérer recevoir des recommandations de la part du groupe à sa prochaine réunion au cours de laquelle il examinera les propositions du Bureau sur les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que l'exécution du suivi recommandé par le groupe soit une priorité institutionnelle, et sur la façon d'assurer la cohérence et la rigueur du cadre de la politique normative en ce qui concerne les instruments sur la sécurité et la santé au travail;
- b) a pris note des mesures prises par le Bureau pour assurer le suivi des recommandations formulées par le Groupe de travail tripartite du MEN à sa deuxième réunion, en octobre 2016, et demandé au Bureau de continuer d'assurer ce suivi comme prévu;
- c) a noté que le Groupe de travail tripartite du MEN a décidé d'adopter un système de classification en trois catégories dans le cadre de son examen des normes, et demande au Bureau de prendre les mesures de suivi qui s'imposent à cet égard, notamment en ce qui concerne la base de données NORMLEX;
- d) a décidé qu'il conviendrait de suivre la classification recommandée par le Groupe de travail tripartite du MEN pour les 19 instruments sur la sécurité et la santé au travail (dispositions générales et risques particuliers) examinés par le groupe et prié le Bureau de prendre les mesures de suivi nécessaires à cet égard en tenant compte des délais de mise en œuvre dont sont assorties les recommandations;
- e) a pris note de la recommandation du Groupe de travail tripartite du MEN concernant le retrait de la recommandation n° 31 et envisagé d'inscrire dès que possible une question sur ce point à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail (document GB.331/INS/2(Add.));
- f) a demandé au Bureau d'établir, pour examen en vue de leur inscription dès que possible à l'ordre du jour de futures sessions de la Conférence internationale du Travail, des propositions concernant d'éventuelles questions normatives:
 - i) sur les risques biologiques et l'ergonomie, compte tenu des lacunes normatives recensées dans ces domaines;
 - ii) sur le regroupement des instruments concernant les risques chimiques;
 - iii) sur la révision des instruments concernant la protection des machines;
 et a demandé à être tenu informé à ce sujet;
- g) a prié le Bureau de commencer à élaborer des directives techniques sur les risques biologiques et les risques chimiques, et à envisager de procéder à une date ultérieure à un examen périodique du *Recueil de directives pratiques de 2011 sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines*;
- h) a décidé que le Groupe de travail tripartite du MEN examinera à sa quatrième réunion les 11 instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail (branches particulières d'activité), à l'inspection du travail et à l'administration du travail faisant partie des ensembles d'instruments 6, 11, 12 et 13 du programme de travail initial révisé;
- i) a convoqué la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN du 17 au 21 septembre 2018.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Une question concernant le retrait de la recommandation (n° 31) sur la prévention des accidents du travail, 1929, a été inscrite à l'ordre du jour de la session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra en 2020 (documents GB.331/PV, paragraphe 28; et GB.331/INS/2(Add.)). ■ Les suites données par le Bureau aux recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN seront examinées par ce dernier à sa quatrième réunion en septembre 2018. Un rapport établi à l'issue de la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN sera soumis au Conseil d'administration à sa 334^e session (document GB.334/LILS/3).	Octobre-novembre 2018	En cours

PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

Etat d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/PFA/3, paragraphe 40, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration: a) sans préjudice des décisions futures sur le financement de travaux de rénovation ultérieurs, a approuvé le prélèvement sur le Fonds du bâtiment et du logement d'un montant maximal de 600 000 francs suisses pour financer de nouvelles études sur la valorisation de la parcelle 4057; b) a demandé qu'aient lieu de nouvelles consultations intersessions sur la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège; c) a reporté l'adoption d'autres décisions à sa 334^e session (octobre-novembre 2018).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/PFA/2).	Octobre-novembre 2018	En cours

Point sur les décisions prises par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à sa 85^e session au sujet de l'indice d'ajustement de poste à Genève		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/PFA/11, paragraphe 13, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration: a) a pris note des questions juridiques, des risques et des graves déficiences liés aux consultations concernant les résultats de l'enquête de 2016 sur le coût de la vie à Genève et à la mise en œuvre de ces résultats; b) a prié le Bureau de continuer à participer activement aux travaux de la CFPI à sa 86^e session et au-delà, dans le but de réformer la méthodologie de détermination des ajustements de poste et autres méthodologies relatives aux enquêtes sur les conditions d'emploi et de garantir que la nouvelle méthodologie sera appliquée pour tous les ajustements de poste. Le processus de réforme devrait garantir la participation pleine et entière des fédérations de fonctionnaires des Nations Unies et le respect des principes fondamentaux du dialogue social.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/PFA/13/1).	Octobre-novembre 2018	En cours

Point sur l'assurance-maladie après la cessation de service		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/PFA/4 Le Conseil d'administration a pris note de la synthèse des activités du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi que des travaux sur la maîtrise des coûts menés à bien par le Comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT figurant dans le document GB.329/PFA/4 et a fourni des observations et des orientations au Bureau sur la question.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a poursuivi sa participation active au groupe de travail du régime commun des Nations Unies sur les questions relatives aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service, dont les travaux viendront alimenter le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa 73 ^e session. Le comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel a continué d'étudier d'autres possibilités de maîtrise des coûts.	335 ^e session Mars 2019, en fonction du résultat des discussions à la 73 ^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies	En cours

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: retrait de la déclaration de reconnaissance de la compétence du Tribunal par une organisation et cessation des activités d'une autre organisation		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/PFA/12/1 (Rev.) Le Conseil d'administration: a) a pris note de la cessation des activités de l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) et confirme par conséquent que cette organisation ne relèvera plus de la compétence du Tribunal à compter de la date de la présente décision; b) a pris note de l'intention de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) de cesser de reconnaître la compétence du Tribunal, et a confirmé par conséquent que l'OTIF ne relèvera plus de la compétence du Tribunal à compter de la date de la présente décision, exception faite d'une requête (cas AT 5-4680) actuellement en instance devant le Tribunal; c) a prié le Directeur général d'assurer le suivi avec le secrétaire général de l'OTIF pour ce qui concerne le paiement des frais restant dus.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Au-delà de la mise en œuvre, déjà réalisée, de l'alinéa c), la discussion a également abouti (comme l'a confirmé par la suite le groupe de sélection tripartite) à la nécessité pour le Bureau d'élaborer un projet d'amendement au Statut du Tribunal en vue de régler les conditions dans lesquelles une organisation ayant reconnu la compétence du Tribunal pourra cesser de le faire, ou les conditions dans lesquelles le Conseil d'administration pourra revenir sur son approbation d'une telle reconnaissance. A l'issue des consultations avec le Tribunal et les organisations ayant reconnu sa compétence, le Bureau a élaboré des projets d'amendements qui seront examinés par le Conseil d'administration à sa 334 ^e session (document GB.334/PFA/12/2).		Partiellement mis en œuvre – En cours

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: composition du Tribunal		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.332/PFA/12/2 Le Conseil d'administration a proposé à la Conférence de renouveler les mandats de M. Barbagallo (Italie), M^{me} Diakitè (Côte d'Ivoire), M^{me} Hansen (Canada), M. Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans et a donc décidé de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption: <i>La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,</i> <i>Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M^{me} Fatoumata Diakitè (Côte d'Ivoire), M^{me} Dolores Hansen (Canada), M. Michael Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans.</i>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
A sa 107 ^e session (2018), la Conférence internationale du Travail a adopté la résolution concernant le renouvellement des mandats de cinq juges du Tribunal administratif de l'OIT pour une durée de trois ans.		Achevé

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: rapport sur les discussions avec l'Organisation européenne des brevets concernant les mesures à envisager pour alléger la charge de travail du Tribunal		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/PFA/11/1 Le Conseil d'administration a pris note des discussions en cours sur les moyens de réduire la charge de travail du Tribunal générée par les requêtes dirigées contre l'Organisation européenne des brevets, et a prié le Directeur général de continuer à étudier, en concertation avec le Tribunal, tous les moyens permettant à ce dernier de fonctionner efficacement et sans entraves dans l'intérêt de toutes les organisations internationales ayant reconnu sa compétence.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau, en étroite consultation avec le Greffe du Tribunal, continue de suivre les développements au sein de l'Organisation européenne des brevets, notamment pour ce qui est de la nomination d'un nouveau président, ainsi que l'évolution de la situation concernant l'arriéré du Tribunal généré par les requêtes dirigées contre l'Organisation européenne des brevets.	Non précisé	En cours

